



000120- /026/DM/CAY7/SG/BM
DECISION MUNICIPALE N°

PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII
(Autorité contractante)

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 - Vu la décision municipale n°00057/024/DM/CAY7/SG constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7^{ème} ;
 - Vu l'Arrêté n° 000294/A/MINDDEVEL du 06 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
 - Le dossier de consultation N°001/DC/CAY7/CIPM/2026 du 24 avril 2026 passé après autorisation de gré à gré N°02184-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Orh pour la construction de quatre mini adductions en eau potable équipées des systèmes de pompage solaire dans les localités de Famassi, Nnom Nnam, Minkoameyos et Oyom Abang dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7.
- Considérant les nécessités de service.

Décide :

Article 1 : le marché de gré à gré N°001/DC/CAY7/CIPM/2026 du 24 avril 2026 passé après autorisation de gré à gré N°02184-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Orh pour la construction de quatre mini adductions en eau potable équipées des systèmes de pompage solaire dans les localités de Famassi, Nnom Nnam, Minkoameyos et Oyom Abang dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, est attribué ainsi qu'il suit :

- Adjudicataire : LA BELLE BRIQUE SARL
- Montant TTC : 80 000 000 FCFA
- Délais d'exécution : trois (03) mois.

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Copies:

- PREFECTURE/MFOUNDI
- DD MINMAP
- ARMP/CE
- INTERESSE
- ARCHIVE/CHRONO
- AFFICHAGE

Fait à Yaoundé le 19 MAI 2026
Le Maire

Augustin Eamba
MAIRE